

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE PONTOISE  
DU VAL-D'OISE ET DU VEXIN



BULLETIN 2004

N° 70

43, rue de la Roche – 95300 PONTOISE

# Le château d'Ecouen et les demoiselles de la Légion d'honneur

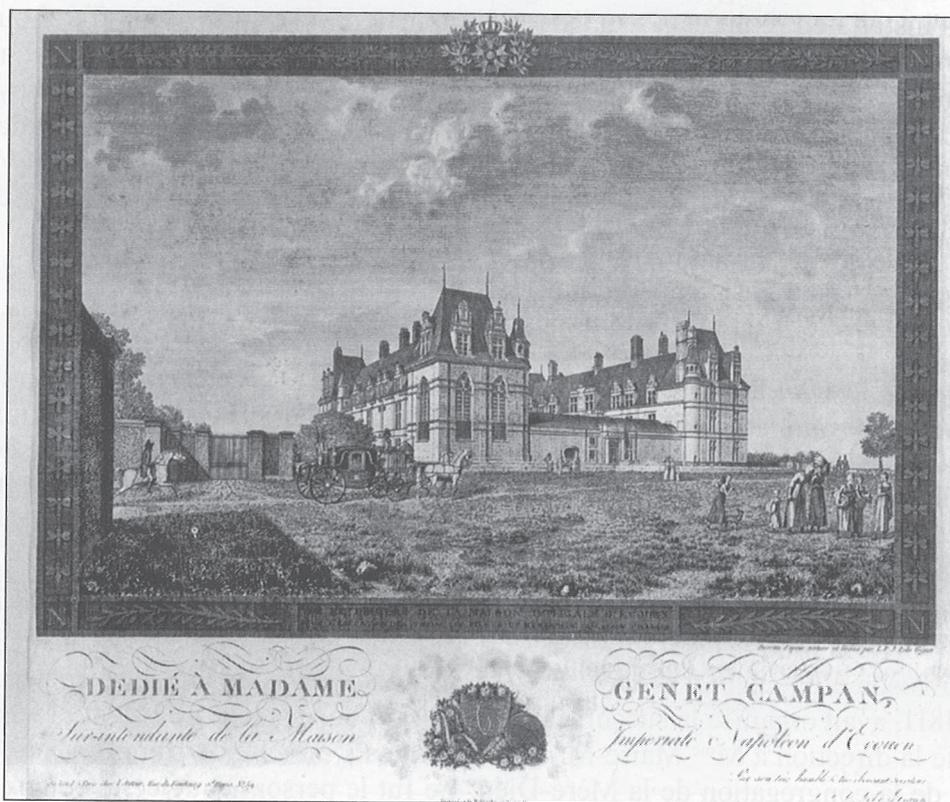
*L'ordre de la Légion d'honneur va prochainement commémorer le bicentenaire de la création de ses Maisons d'éducation. Il nous a paru intéressant, à cette occasion, d'évoquer celle d'Ecouen, qui fut la première créée.*

## *Un bref historique du château*

### **Les origines**

La terre d'Ecouen appartenait à la célèbre famille des Bouchard de Montmorency depuis au moins l'an mil. À une date inconnue, l'un de ses membres implanta sur ce site un château médiéval qui survécut jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, puis fut remplacé par le château actuel. En 1531, en effet, le connétable Anne de Montmorency entra en possession de ce domaine. Occupant alors un des premiers rangs dans le royaume et disposant d'une fortune colossale, il fut pris, comme beaucoup de ses contemporains, de la fièvre de construire, tout en considérant le mécénat comme un des devoirs de sa charge. Le château fut édifié avec un soin extrême par divers architectes (en particulier Jean Bullant) et doté d'une somptueuse décoration intérieure ainsi que de nombreuses œuvres d'art.

En 1632, mourut le dernier des Montmorency. Ultérieurement, le château fut transmis à la famille de Condé, qui le conserva jusqu'à la Révolution. C'est pendant cette période que l'aile Est fut abattue, entraînant la disparition d'un certain nombre d'œuvres d'art qui y étaient attachées (fresques, sculptures et carrelages).



*Antoine-Marie Lebe-Guin, Vue du château d'Ecouen dédiée à madame Campan, Paris, musée Carnavalet*

## La Révolution et le premier Empire

À l'époque tourmentée de la Révolution, le château subit diverses formes de vandalisme. Selon Alain Erlande-Brandenburg : « En 1793, l'inventaire des biens meubles, fut fait et les objets transportés à Versailles, vendus aux enchères ou fondus. Le château promis à la destruction fut sauvé par l'intervention, à la Convention, de l'abbé Grégoire. Il servit à divers usages : lieu de réunion à un club patriotique, prison militaire, hôpital ».

C'est Napoléon qui sauva définitivement le château en créant l'ordre de la Légion d'honneur (1802) puis en instituant des établissements d'enseignement pour les jeunes filles appartenant aux familles des personnes décorées de cet ordre prestigieux (1806). En effet, la première de ces « maisons d'éducation » fut instituée à Ecoeu. Il fallut remettre en état le château, reconstruire l'aile orientale et réaménager l'intérieur pour le rendre propre à ce nouvel usage ; on fit également badigeonner les fresques dont les sujets légers auraient pu offusquer la pudeur des élèves !

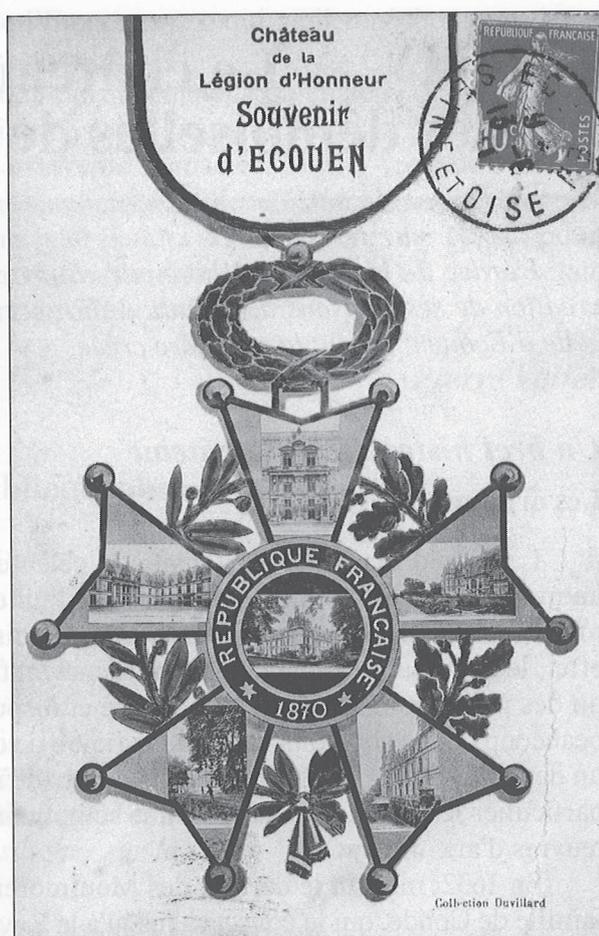
## La Restauration

À la chute de l'Empire, le château fut restitué à son ancien propriétaire et les pensionnaires d'Ecoeu durent se réfugier dans un orphelinat situé rue Barbette à Paris. Le vieux prince de Condé s'installa en réalité à Chantilly où il mourut en 1818. C'est son fils, Louis-Joseph de Bourbon, qui hérita des domaines. Dernier représentant de la famille Condé, il avait institué légataire universel son petit-neveu, le duc d'Aumale ; mais son testament prévoyait que le château d'Ecoeu serait affecté à un établissement de bienfaisance en faveur des enfants et des petits-enfants des anciens officiers ou soldats de l'ancienne armée de Condé et de la Vendée. Le Conseil d'État, par un arrêt du 12 juillet 1833, déclara impossible cette disposition testamentaire et le château demeura inoccupé.

La Légion d'honneur revendiqua alors la propriété du domaine et le Tribunal de la Seine lui restitua le château et les bois alentour, par jugement du 11 juillet 1838. Toutefois, inoccupé depuis longtemps, le domaine était en très mauvais état et des travaux durent être entrepris. Compte tenu de leur importance, ils s'échelonnèrent dans le temps et le château continua d'être inoccupé, ceci malgré les suppliques du maire d'Ecoeu qui aurait aimé y installer une école. Il fallut attendre l'arrivée du futur Napoléon III pour que le domaine d'Ecoeu abrite de nouveau les demoiselles de la Légion d'honneur.

## Le second Empire et la République

Par une loi du 29 juillet 1850, Louis-Napoléon Bonaparte supprima la maison des orphelines de la rue Barbette et ordonna le transfert de son personnel et de ses élèves à Ecoeu. Entre 1850 et 1881, la maison d'Ecoeu fut dirigée par des religieuses. En effet, lorsque Napoléon I<sup>er</sup>, par le décret de 1811, avait organisé la succursale des Loges et celle située à Paris, rue Barbette, il en avait confié la direction à M<sup>me</sup> Marie-Marguerite Lézeau, en religion sœur Arsène-Angélique, fondatrice de la congrégation de la Mère-Dieu. Ce fut le personnel de cette congrégation qui vint s'installer à Ecoeu.



Toutefois, la campagne de laïcisation entreprise vers 1880 amena le Parlement à décider que, les maisons d'éducation étant propriété d'État, leur personnel serait dorénavant exclusivement laïque. Dans le même temps, le maréchal Faidherbe, Grand chancelier, fit établir l'unité de direction, de personnel et d'enseignement dans les trois maisons de la Légion d'honneur.

Pendant plus d'un siècle, le château d'Ecouen a abrité l'une de ces trois maisons, avec simplement quelques interruptions pendant les périodes de guerre :

- En 1870, les élèves furent évacuées mais, compte tenu de l'avance rapide des troupes ennemies, les religieuses se trouvèrent bloquées sur place et elles durent soigner des soldats allemands, le château ayant été transformé en hôpital.
- Pendant la guerre 1914-1918, le château devint quartier général des généraux Galliéni et Maunoury, puis hôpital militaire. Les élèves restèrent néanmoins sur place et seule la rentrée scolaire de 1915 dut être différée tandis qu'en 1918, compte tenu de l'abondance des blessés, les élèves durent être évacuées.
- En 1939, des troupes allemandes furent logées dans le château ainsi que dans les belles propriétés alentours et s'y livrèrent au pillage. Cette occupation a été toutefois de courte durée, les pensionnaires revenant dès le printemps 1941.

### Fermeture de la maison d'éducation d'Ecouen. Le Musée de la Renaissance

Georges Poisson nous dit : « La gestion du château se faisait lourde pour l'Ordre, dont les ressources s'amenuisaient, et l'idée se fit jour dans les années soixante de fusionner aux Loges les deux écoles préparatoires, tandis que le ministère de la Culture réfléchissait à l'idée de donner à Ecouen une affectation digne de ce chef-d'œuvre d'architecture. L'accord se fit en 1969 : la Légion d'honneur, qui y tenait, conservait la propriété du château, mais ce dernier était mis à la disposition de la Direction des musées de France afin d'y installer un musée de la Renaissance qui hériterait des très importantes collections de cette époque conservées au musée de Cluny, lequel devenait musée du Moyen Âge ».



*Classe de 5<sup>e</sup> (ceinture violette) à Ecouen en 1941*

Lorsque cette cession eut lieu, le château présentait l'avantage d'avoir été presque toujours utilisé et donc, au fil des ans, clos, couvert et entretenu. Par conséquent, pour l'essentiel, le gros œuvre était sain, les couvertures étanches mais les bâtiments avaient subi un certain nombre d'altérations qui modifiaient leur aspect. Extérieurement, il avait fallu construire des annexes. Au château lui-même, les toitures étaient parsemées de châssis en zinc, éclairant des chambres créées dans les combles, et défigurées par une vaste verrière. Enfin, à l'intérieur, les aménagements nécessaires à la vie de l'établissement avaient altéré les décors anciens : certaines salles avaient été entresolées, des monte-charge installés (certains dans des cheminées décorées) et il avait été procédé à des cloisonnements ainsi qu'à des aménagements de plomberie, d'électricité et de chauffage. La remise en l'état a donc nécessité des travaux considérables qui, commencés en 1974, n'ont pas été terminés avant 1985, date à laquelle les dernières salles du musée ont été ouvertes au public.

## ***Le programme d'éducation et son évolution***

### **Les instructions données par Napoléon**

On estime généralement que le projet de créer des maisons d'éducation est né, dans l'esprit de l'Empereur, au soir d'Austerlitz, à la pensée des orphelins que laissaient derrière eux les nombreux morts jonchant le champ de bataille. Dans la droite ligne de la création de la Légion d'honneur (1804), les fils de militaires ou de fonctionnaires portant la croix purent obtenir des bourses pour intégrer les lycées, les collèges et les écoles militaires. Concernant les filles, pour lesquelles n'existait aucun établissement d'enseignement, Napoléon décida, par un décret signé à Schönbrunn le 15 décembre 1805, de créer des « maisons d'éducation » pour les filles des officiers supérieurs. La première fut instituée à Ecoeu (1807) et l'autre à Saint-Denis (1809). Il avait été également prévu de créer, pour les filles d'officiers subalternes, six orphelinats, dont trois le furent en réalité ; plus tard, seul celui des Loges fut conservé, non pas comme institution séparée mais comme troisième maison d'éducation.



Napoléon I<sup>er</sup> en visite à Ecoeu

( Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, Musée national de la Légion d'honneur)

Napoléon confia l'organisation et la haute direction de la maison d'Ecouen à M<sup>me</sup> Campan. Jeanne Louise Campan, née Genet, ancienne lectrice de Marie-Antoinette, mariée au fils d'un secrétaire de la reine, s'était trouvée sans ressources après la Révolution et avait fondé à Saint-Germain un pensionnat. La remarquable tenue de cet établissement attira l'attention du premier consul, lors de ses visites à ses sœurs, Caroline et Pauline Bonaparte, ainsi qu'à Stéphanie, Emilie et Hortense de Beauharnais. Il sut discerner en elle de rares qualités d'éducatrice.

Le plan que M<sup>me</sup> Campan soumit à l'empereur et qui reçut son approbation demeura presque inchangé jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Son esprit peut être caractérisé par cette formule : « Faire de bonnes maîtresses de maison et d'excellentes mères de famille ».



*Julie Duvidal de Montferrier; Portrait de madame Campan (Amiens, ancien musée de Picardie). Au fond, on aperçoit le château d'Ecouen*

La phrase suivante, due à M<sup>me</sup> Campan, nous restitue bien l'esprit de l'époque concernant la place des femmes dans la société : « La femme pourvue d'une solide instruction perd la fraîcheur et le charme de ses traits, mais prend à chaque époque de sa vie le maintien qui lui convient : une année de plus, une prétention de moins ; elle conserve jusqu'à la vieillesse les grâces de son âge et l'estime de tous. Elle a été, jusqu'à dix-huit ans, jeune fille modeste ; tendre épouse et mère sensible jusqu'à trente ; institutrice de sa fille jusqu'à quarante ; conseillère et amie de sa famille le reste de sa vie ».

L'Empereur élabora les règles de fonctionnement devant être appliquées à Ecouen, d'une rigidité toute militaire. Il les transmet sous forme d'instructions, le 15 mai 1807, au comte Lacépède, premier Grand chancelier de la Légion d'honneur. Ce texte, à notre époque, peut paraître étonnant car il prescrit le maintien volontaire des jeunes filles dans une certaine ignorance, de peur qu'elles ne s'émancipent en dehors du foyer. Pourtant, au lendemain de la Révolution, il s'agissait d'un réel progrès car toutes les structures de l'éducation féminine, centrées essentiellement sur les couvents, avaient disparu dans la tourmente. Nous citons, ci-après, les grandes lignes des instructions données par l'Empereur :

« Il faut que l'établissement d'Ecouen soit beau dans ce qui est monument et qu'il soit simple dans tout ce qui est éducation. Gardez-vous de suivre l'exemple de l'ancien établissement de Saint-Cyr, où l'on dépensait des sommes considérables, et où on élevait mal les demoiselles.

L'emploi et la distribution du temps sont des objets qui exigent principalement votre attention. Qu'apprendra-t-on aux demoiselles qui seront élevées à Ecouen ? Il faut commencer par la religion, dans toute sa sévérité [...]. Elle est, quoi qu'on en dise, le plus sûr garant pour les mères et pour les



*Demoiselle de la Légion d'honneur*

maris. Elevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. La faiblesse du cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, leur destination dans l'ordre social, la nécessité d'une constante et perpétuelle résignation et d'une sorte de charité indulgente et facile, tout cela ne peut s'obtenir que par la Religion, par une religion charitable et douce [...]. Je désire qu'il en sorte non des femmes très agréables, mais des femmes vertueuses; que leurs agréments soient de mœurs et de cœur, non d'esprit et d'amusement.

Il faut donc qu'il y ait à Ecoeu un directeur, homme d'esprit, d'âge et de bonnes mœurs, que les élèves fassent chaque jour des prières régulières, entendant la messe et recevant des leçons sur le catéchisme. Cette partie de l'éducation est celle qui doit être le plus soignée.

Il faut ensuite apprendre aux élèves à chiffrer, à écrire, et les principes de leur

langue afin qu'elles sachent l'orthographe. Il faut leur apprendre un peu de géographie et d'histoire, mais bien se garder de leur montrer ni le latin ni aucune langue étrangère. On peut enseigner aux plus âgées un peu de botanique et leur faire un léger cours de physique ou d'histoire naturelle, et encore tout cela peut-il avoir des inconvénients. Il faut se borner, en physique, à ce qui est nécessaire pour prévenir une crasse ignorance et une stupide superstition, et s'en tenir aux faits, sans raisonnements, qui tiennent directement aux causes premières.

On examinera s'il serait possible de donner, à celles qui sont parvenues à une certaine classe, une masse pour leur habillement. Elles pourraient s'accoutumer à l'économie et à compter avec elles-mêmes. Mais en général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels; elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrages de femme. On doit considérer ces jeunes filles comme si elles appartenaient à des familles qui ont, dans nos provinces, de 15 000 à 18 000 livres de rente, et comme ne devant apporter en dot à leur mari pas plus de 12 000 à 15 000 francs, et les traiter en conséquence.

On conçoit dès lors que le travail manuel dans le ménage ne doit pas être indifférent. Je ne sais s'il y a impossibilité de leur montrer un peu de médecine et de pharmacie, du moins de cette espèce de médecine qui est du ressort d'une garde-malade. Il serait bon aussi qu'elles sussent un peu de cette partie de la cuisine qu'on appelle l'office. Je voudrais qu'une jeune fille sortant d'Ecoeu pour se trouver à la tête d'un petit ménage sût travailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille au moyen de la partie d'office d'un ménage de province, soigner son mari et ses enfants lorsqu'ils sont malades, et savoir à cet égard, parce qu'on lui avait inculqué de bonne heure, ce que

les gardes-malades ont appris par habitude ; tout cela est si simple et si trivial que cela demande beaucoup de réflexion.

Quant à l'habillement, il doit être uniforme. Il faut choisir des matières très communes et leur donner des formes agréables. Je crois que sous ce rapport, la forme de l'habillement actuel des femmes ne laisse rien à désirer ; bien entendu cependant que l'on couvrira les bras et que l'on adoptera les modifications qui conviennent à la pudeur et à la santé.

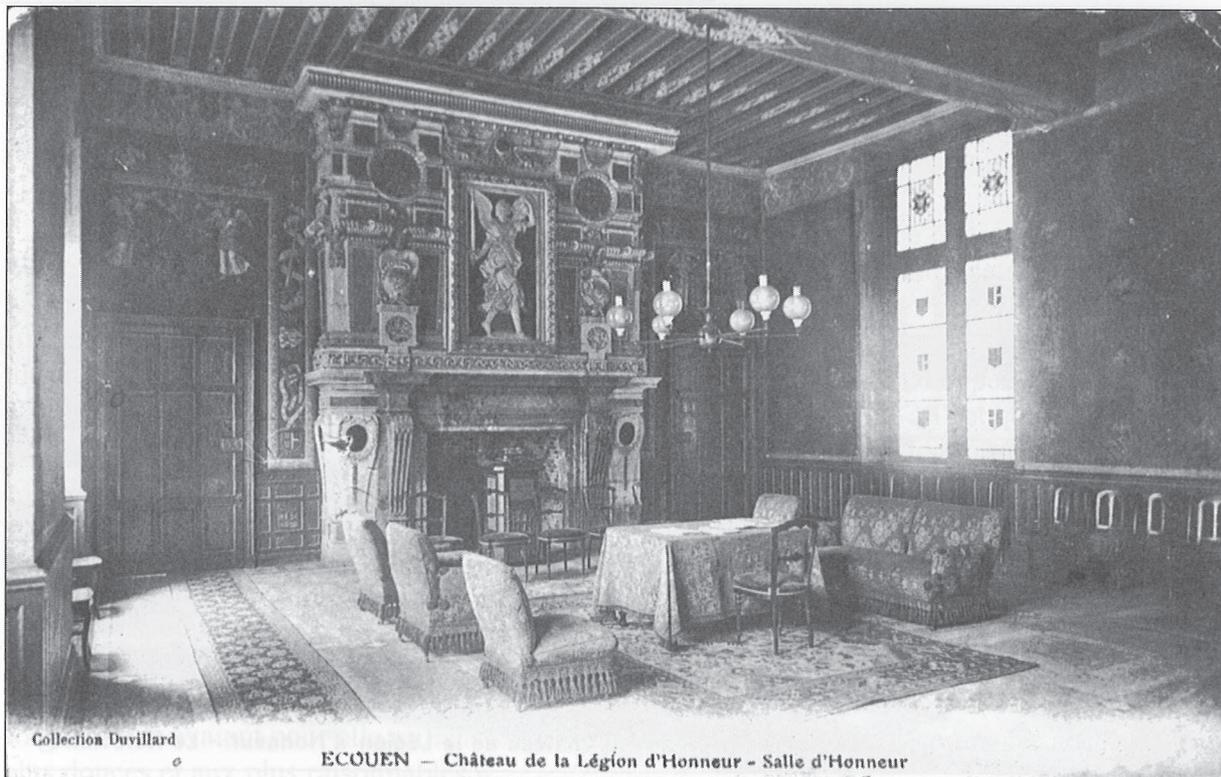
Quant à la nourriture, elle ne saurait être trop simple : de la soupe, du bouilli et une petite entrée. Il ne faut rien de plus. Je n'oserais plus, comme j'ai essayé pour Fontainebleau, prétendre leur faire faire la cuisine ; j'aurais trop de monde contre moi ; mais on peut leur faire préparer leur dessert, et ce qu'on voudrait leur donner, soit pour leur goûter, soit pour leurs jours de récréation. Je les dispense de la cuisine mais pas de faire elles-mêmes leur pain. [...] Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai des femmes agréables. Je ne veux pas chercher à en faire des femmes agréables parce que j'en ferais des petites maîtresses [...].

La danse est nécessaire à la santé des élèves mais il faut un genre de danse gai et qui ne soit pas une danse d'opéra. J'accorde aussi la musique, mais la musique vocale seulement [...].

Les hommes, à la seule exception du directeur, doivent être exclus de cet Établissement. Il ne doit jamais en entrer dans son enceinte, sous quelque prétexte qui ce puisse être. Les travaux mêmes de jardinage doivent être faits par les femmes. Mon intention est que, sous ce rapport, la maison d'Ecouen soit sous une règle aussi exacte que les couvents de religieuses. La directrice même ne pourra recevoir d'hommes qu'au parloir, et si l'on ne peut se dispenser de laisser entrer les parents en cas de maladies graves, ils ne doivent être admis qu'avec une permission du Grand Chancelier de la Légion d'honneur [...].

Je n'ai pas besoin de dire qu'on ne doit employer dans cette maison que des filles âgées ou des veuves n'ayant pas d'enfants, que leur subordination envers la directrice doit être absolue, et qu'elles ne pourront ni recevoir des hommes ni sortir de l'établissement.

Il serait sans doute également superflu de remarquer qu'il n'y a rien de plus mal conçu que de faire monter les jeunes filles sur un théâtre et d'exciter leur émulation par des distinctions de classe. Cela est bon pour les hommes qui peuvent être dans le cas de parler en public et qui, étant obligés d'apprendre beaucoup de choses, ont besoin d'être soutenus et stimulés par l'émulation.



Collection Duvillard

ECOUEEN — Château de la Légion d'Honneur - Salle d'Honneur

Mais pour les jeunes filles, il ne faut point d'émulation entre elles, il ne faut pas éveiller leurs passions et mettre en jeu la vanité qui est la plus active des passions du sexe. De légères punitions et les éloges de la directrice pour celles qui se comportent bien, cela me semble suffisant ».

### Interprétation par M<sup>me</sup> Campan du programme défini par l'Empereur

M<sup>me</sup> Aude Bertrand a écrit : « La surintendante d'Ecouen remplit en tout cas sa tâche avec un réel dévouement et mit tout en œuvre pour ajouter encore à l'éclat de l'institution [...]. En dépit du programme tracé par Napoléon, M<sup>me</sup> Campan enseignait à ses élèves les langues anglaise et italienne, qu'elle parlait fort bien. Sa prédilection pour les arts d'agrément la rendait exigeante sur les leçons de dessin, de peinture et de danse – ou plus exactement « de maintien » - qu'elle faisait donner aux enfants.

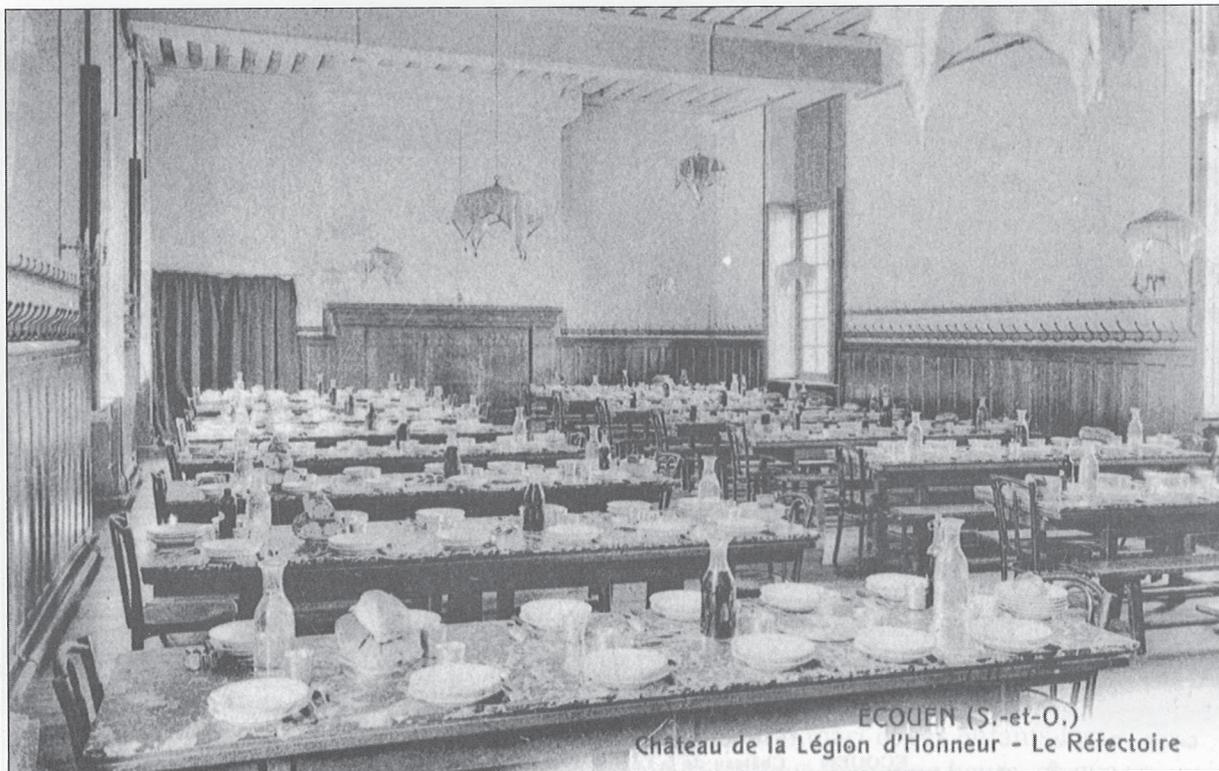
Toutes les pensionnaires avaient l'obligation de confectionner elles-mêmes chacune des pièces de leur trousseau ce qui, au début, suscita de telles difficultés qu'il fallut employer les filles du juge de paix d'Ecouen pour venir en aide aux demoiselles.

Un système de récompenses et de punitions avait été institué par M<sup>me</sup> Campan : on n'y donnait pas de prix, la volonté de changer de ceinture donc de passer dans les classes supérieures suffisant à stimuler les élèves. La plus grande sanction était la perte de la ceinture, arrachée à la coupable devant toute la maison réunie. Mais la pénitence la plus courante consistait à dîner à part sur une table qu'on appelait la « table de bois ».

Une des récompenses les plus appréciées résidait dans le privilège d'être reçue dans l'appartement de la surintendante ; cet honneur n'était accordé, une fois par mois, qu'aux premières de chaque classe et donnait lieu à de véritables petites fêtes, autour d'un goûter.

Une autre coutume montre combien M<sup>me</sup> Campan avait à cœur de développer non seulement les talents de ses protégées mais aussi les qualités de leur cœur : deux fillettes, à tour de rôle, étaient chargées de confectionner le « pot-au-feu des pauvres » et de le servir elles-mêmes aux vingt pauvres du village. »

Un autre auteur, Louis Bonneville de Marsangy, a fourni des précisions sur la vie quotidienne à Ecouen, dont il a emprunté les détails à Madame la générale Durand :





« Les élèves se levaient à sept heures en hiver et à six heures en été. Elles avaient une heure pour s'habiller, faire leur lit (les bonnes faisaient ceux des petites). Ensuite elles descendaient en classe, où la dame qui les accompagnait leur faisait réciter la prière. Puis on allait à la messe ; de là au déjeuner ; on jouait ensuite. À dix heures, rentrée en classe. On interrompait l'étude à midi pour faire un second déjeuner, qui se composait d'un morceau de pain sec ; on la reprenait ensuite jusqu'à trois heures. Venaient alors le dîner et la récréation. À cinq heures, travail jusqu'à huit heures ; puis le souper, la prière et le coucher qui devait être effectué à neuf heures. Jamais les élèves n'étaient seules, ni le jour ni la nuit ; les dames surveillantes ne les quittaient par un moment ; elles couchaient près d'elles dans des dortoirs, où d'autres dames faisaient encore des rondes pendant la nuit.

Les soins de propreté et de tenue étaient très multipliés. Toutes les semaines, les élèves prenaient des bains de pied, et l'été, des bains entiers. Une

coiffeuse venait chaque mois couper et arranger leurs cheveux ; enfin, elles recevaient les soins qu'elles auraient pu trouver dans une famille aisée. La nourriture consistait en fruits ou laitage le matin. De la soupe, du bœuf, une entrée ou du rôti, des légumes ou de la salade formaient le dîner. On donnait le soir un potage au lait, du fruit cuit ou des légumes. Les aliments étaient bons, bien choisis et simplement accommodés ».

Toutes les élèves étaient revêtues d'un uniforme, chaque classe se distinguant par le port d'une ceinture de couleurs différentes : verte pour les plus jeunes, puis violette, aurore, bleue, nacarat (rouge), blanche et enfin multicolore pour la dernière année ; cette ceinture croisait sur les épaules et se nouait derrière. La robe en serge blanche du début, très salissante, a été ultérieurement remplacée par une robe noire agrémentée d'un nœud blanc, puis d'un foulard et enfin d'un col blanc. De même, les robes longues ont été remplacées, à l'époque moderne, par des tenues plus courtes. La toque de velours noir de l'époque de la fondation a fait place, sous le second Empire et la Restauration, au chapeau dit cabriolet puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, au canotier ; ultérieurement, il s'agira d'un bérêt.

Il est intéressant de noter que les élèves les plus âgées étaient initiées aux tâches maternelles, ainsi que le dit Louis Bonneville de Marsangy : « Les plus jeunes, qui n'avaient parfois que six ou sept ans, étant incapables de préparer leurs vêtements, ce surcroît de travail avait été imposé aux plus âgées ; il en était résulté un touchant usage. Les grandes élèves étaient chargées du soin des petites ; elles en avaient chacune une, qu'elles appelaient « leur fille » : elles l'habillaient, la soignaient et avaient pour elle mille attentions. Une « fille » était une récompense accordée aux plus douces et aux plus raisonnables ».

## Les études sous la Restauration, le second Empire et la troisième République

Le mode de fonctionnement, adopté dès l'origine, perdura pratiquement jusqu'à la fermeture de la maison d'Ecouen, en 1962 : régime d'internat avec très peu de sorties, stricte discipline, immenses dortoirs, port d'un uniforme, surveillance constante des élèves qui n'étaient jamais laissées seules.

Pendant quelque temps, il y eut une certaine ségrégation sociale ainsi que le dit Louis Brasier : « À partir de 1821, la maison de Saint-Denis fut réservée aux filles des membres de la Légion d'honneur ayant le grade d'officier supérieur ou exerçant une fonction civile correspondant à ce grade. Les succursales furent destinées aux filles des Légionnaires d'un grade inférieur, jusqu'à celui de soldat inclusivement. Après le rétablissement d'Ecouen, cette maison fut réservée aux filles de Légionnaires ayant le grade d'officiers subalternes, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Les filles des sous-officiers et soldats membres de la Légion d'honneur étaient envoyées aux Loges. À partir de 1881 (nouveau statut), on s'achemina vers l'unification complète des Maisons ».

Au fil du temps, le programme des études a peu à peu évolué, les maisons d'éducation ayant toujours une exigence d'excellence, aussi bien dans le domaine de l'éducation que dans celui de l'instruction ; les élèves étaient soumises à un contrôle continu et le passage dans une classe supérieure était déterminé non par l'âge mais par les notes obtenues lors des examens. Par ailleurs, les arts d'agrément jouaient un rôle important dans l'éducation des demoiselles : chant, musique, dessin, peinture, etc.

L'enseignement dispensé à Ecouen a strictement suivi les programmes définis par l'Éducation nationale, à commencer par les lois Falloux (1850) et Duruy (1860). Geneviève Roche-Bernard nous dit : « En 1861, le programme éducatif est remanié : cours de pédagogie, d'histoire naturelle et de physique font leur apparition, tandis que les cours d'anglais et « d'arts d'agrément » se développent, ces derniers restant à la charge



*Demoiselles de la Légion d'honneur au XIX<sup>e</sup> siècle*



des familles. Dans le même temps, il est bien précisé que les deux dernières années d'études préparent aux diplômes d'enseignement ».

À noter que, peu à peu, les programmes tiennent compte de l'évolution de la place des femmes dans la société. À l'origine, les élèves étaient destinées essentiellement à devenir des maîtresses de maison, épouses et mères. Peu à peu, il est apparu nécessaire de leur donner des connaissances leur permettant d'obtenir des ressources grâce à leur travail, notamment au cas où elles resteraient célibataires ou deviendraient veuves. Le premier débouché est l'enseignement : postes d'institutrices ou de maîtresses de musique et de dessin. D'autres débouchés s'ouvrent progressivement. Un tournant apparaît dans les années 1860 avec la création de trois cycles d'études distincts : aux Loges, où sont reléguées les filles de sous-officiers, on fait l'apprentissage de métiers manuels (coupe et confection de robes, broderies, dessin industriel). À Ecoen, la formation est orientée vers l'enseignement et le commerce (comptabilité et tenue de livres, préparation aux emplois dans les postes et télégraphes, dans la banque). À Saint-Denis, à partir de 1881, l'éducation se calque sur l'enseignement secondaire féminin défini par la loi Camille Sée.

Un article paru dans la revue *L'Illustration* en 1897 nous permet d'apprécier cette évolution : « La population scolaire d'Ecoen est de deux cent trente à deux cent quarante pensionnaires, sur lesquelles on compte seulement une trentaine de payantes. Pour celles-ci le prix annuel de la pension est fixé à 700 francs. La grande majorité des pupilles appartient à l'élément militaire et une forte proportion de ce contingent se compose de filles d'officiers retraités. Les classes sont au nombre de huit, dont les élèves portent, comme à Saint-Denis, des rubans distinctifs de couleurs diverses. Le programme commun comporte la préparation au brevet élémentaire. La moyenne des élèves reçues chaque année aux examens de l'hôtel de ville est de quatre-vingt-dix pour cent. L'an dernier, treize sur quatorze ont subi cet examen avec succès, et trois d'entre elles se sont vu décerner des éloges. Chaque année aussi, celles qui montrent des aptitudes particulières sont admises à Saint-Denis pour y compléter leurs études, soit dans la section de l'enseignement supérieur, soit dans la section de l'enseignement artistique. La dernière promotion ainsi fournie à la maison principale s'élevait au chiffre de dix.

Mais, depuis quelque temps, sans préjudice des études classiques, Ecoen s'applique à inculquer à ses pensionnaires des connaissances pratiques, capables de leur ouvrir des

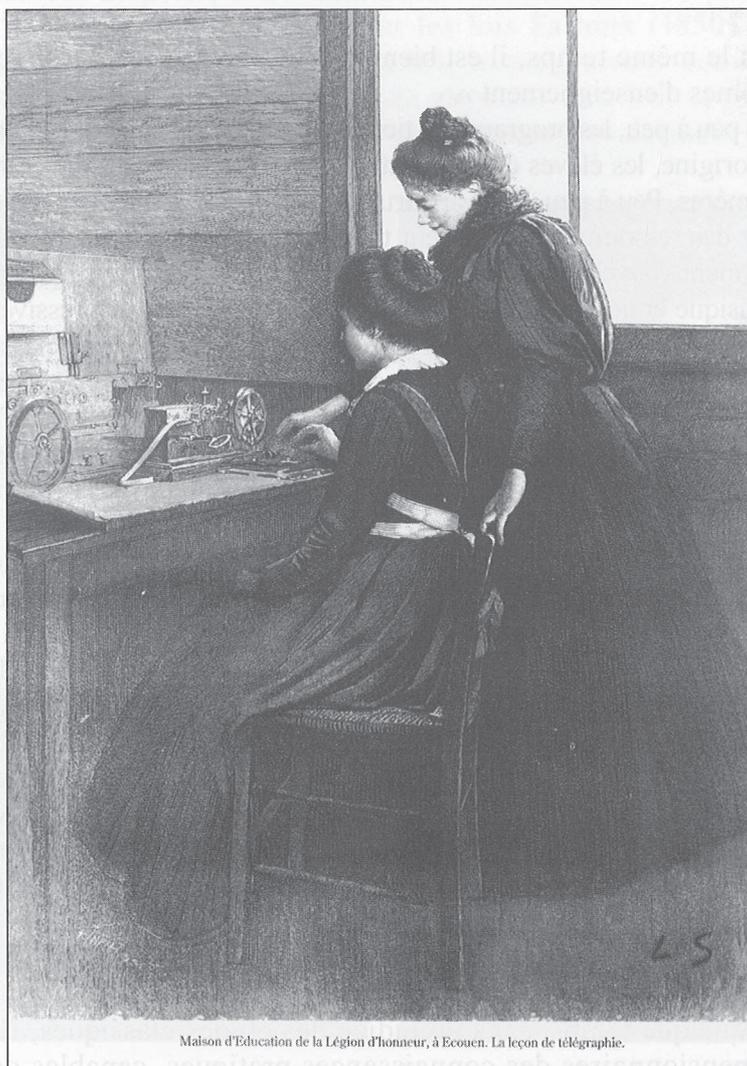
carrières qui leur assureront des moyens d'existence. Ce sont : les notions exigées pour l'admission dans l'administration des Postes et Télégraphes, la comptabilité commerciale, et, accessoirement, la « dactylographie », ou maniement de la machine à écrire, dont l'usage se répand de plus en plus dans les bureaux et les maisons de commerce. Ces deux branches d'enseignement spécial ont déjà porté des fruits ; on ne saurait trop en favoriser le développement [...]. Est-il besoin d'ajouter que l'économie domestique n'est pas négligée et que le cours de coupe, d'assemblage et de couture, fait par des dames brevetées, est très assidûment suivi ? ».

Jusqu'à la fin du second Empire, les exercices physiques consistaient essentiellement en leçons de maintien : on y apprenait les bonnes manières, à faire la révérence ou à marcher avec aisance. À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette discipline s'est progressivement modernisée jusqu'à inclure la pratique du tennis, du basket-ball et de l'athlétisme.

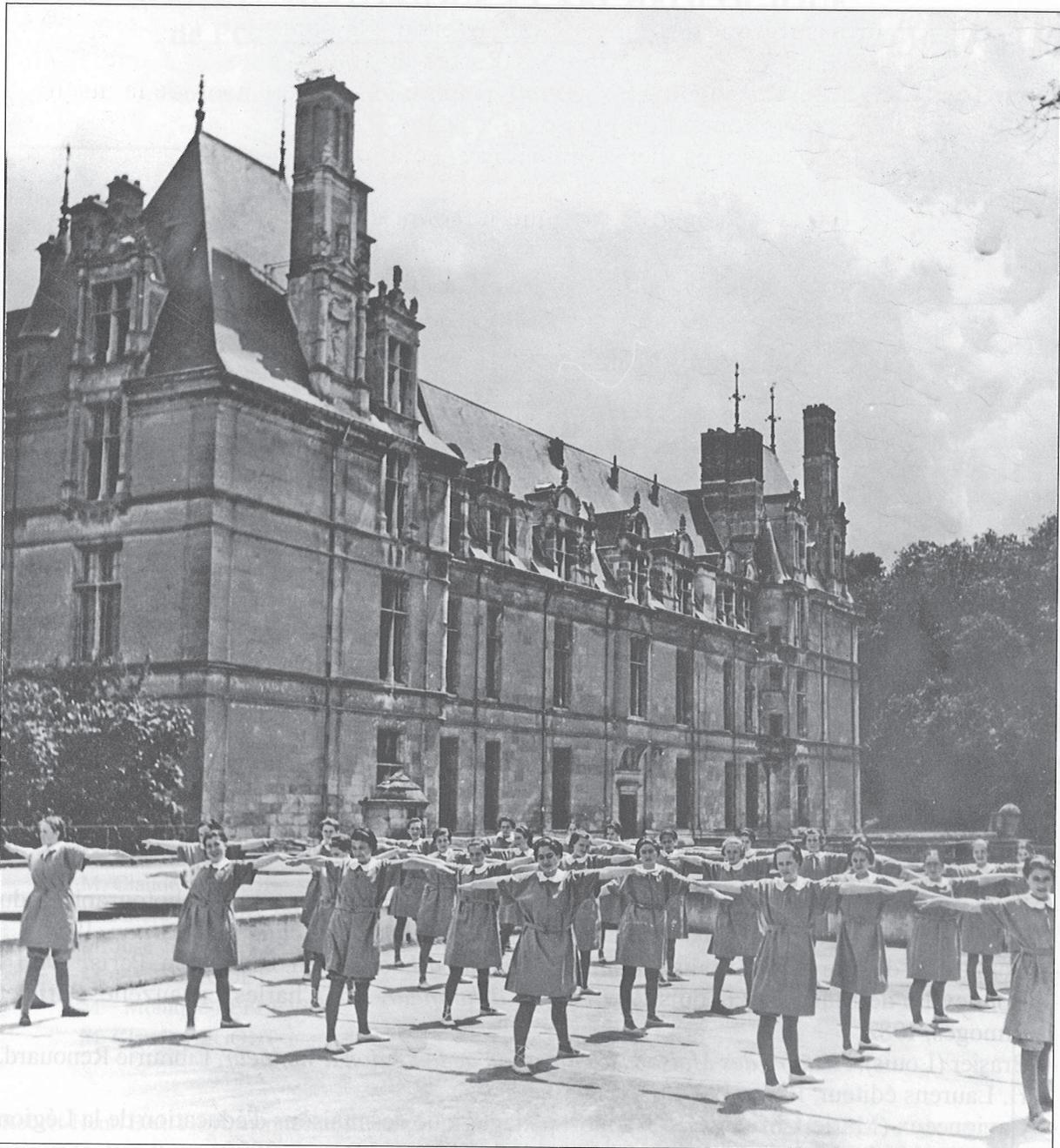
En janvier 1900, un nouveau programme d'études fut établi dans le but d'harmoniser l'enseignement des maisons d'éducation avec celui des lycées de jeunes filles. Toutefois, la Légion d'honneur gardait l'avantage de proposer certains cours spéciaux : l'enseignement artistique à Saint-Denis, commercial à Ecoen, manuel et professionnel aux Loges.

### Les Maisons d'éducation à l'heure actuelle

Le château d'Ecoen a été utilisé, comme établissement d'enseignement, jusqu'en 1962 et des générations de jeunes filles y ont reçu une solide formation. Les impératifs d'une saine gestion ont amené cependant le regroupement des élèves dans les autres établissements dépendant de



Maison d'Education de la Légion d'honneur, à Ecoen. La leçon de télégraphie.

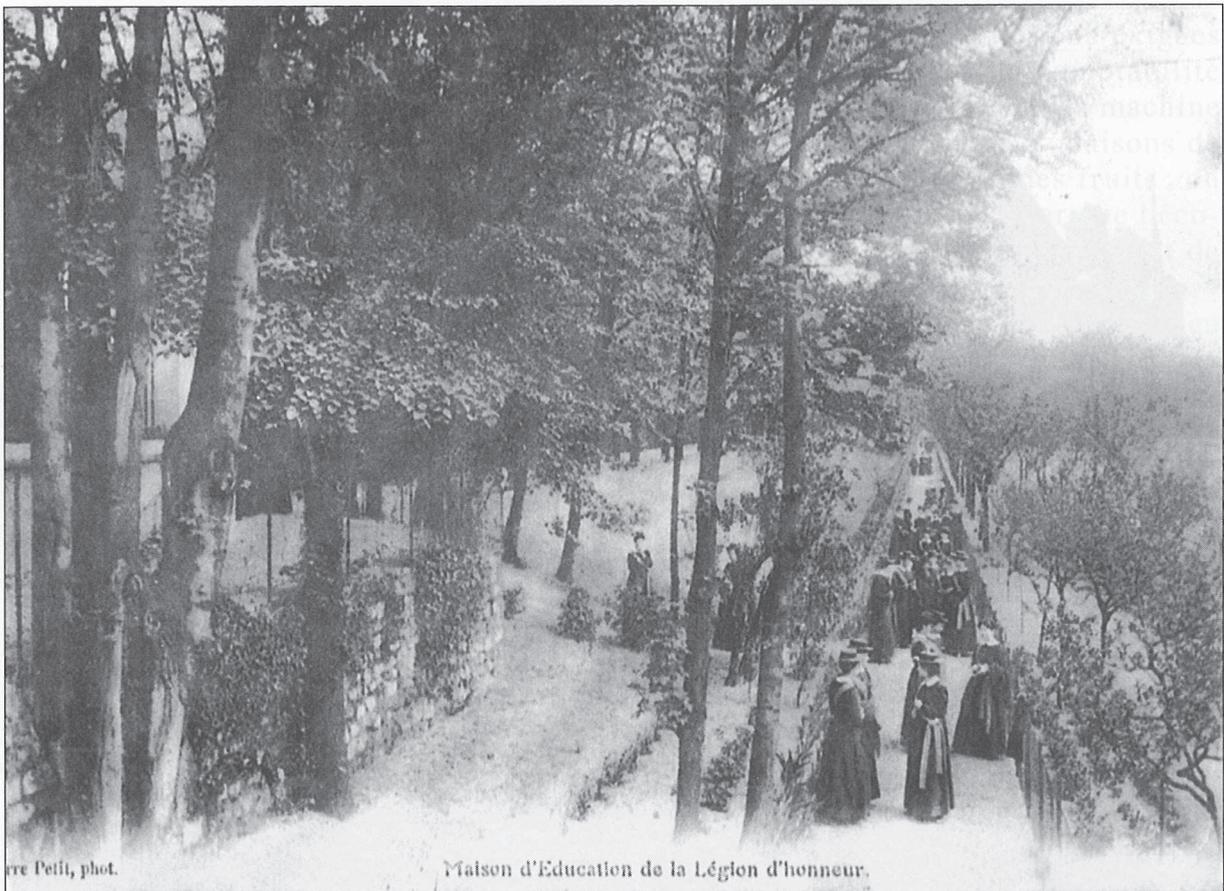


*Gymnastique devant le château après la guerre*

la Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Ceux-ci continuent à fonctionner de nos jours à Saint-Denis et aux Loges (Saint-Germain-en-Laye). L'établissement des Loges accueille le premier cycle du secondaire tandis que les jeunes filles terminent leurs études – seconde, première et terminale – dans celui de Saint-Denis

Les maisons de la Légion d'honneur, toujours en dehors du système éducatif classique, continuent à être régies par une discipline et des règlements a priori passés de mode. Pourtant, à une époque où l'enseignement secondaire est en crise, ces établissements ne semblent guère touchés par les problèmes actuels et leur avenir n'est pas menacé. Les candidatures excèdent toujours le nombre de places disponibles et les résultats scolaires sont parmi les plus élevés de France.

*Solange Contour*



re Petit, phot.

Maison d'Education de la Légion d'honneur.

### Bibliographie

- Bertrand (Aude), *Un château à Ecouen*, maquette de Gilbert Rousseau, photographies du Photo-Club de L & C, ouvrage publié par l'association *Loisirs et culture d'Ecouen*, 1974.
- Bonneville de Marsangy (Louis), *Madame Campan à Ecouen*, Ed. Champion, Paris, 1879.
- Bonneville de Marsangy (Louis), *La Légion d'honneur*, Ed. Charles Lavauzelle, Paris et Limoges, 1982
- Brasier (Louis), *Histoire des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur*, Librairie Renouard, H. Laurens éditeur, Paris, 1907.
- Cavigneaux (Marie-Christine), « L'apport pédagogique des maisons d'éducation de la Légion d'honneur », *La Légion d'honneur, deux siècles d'histoire*, Perrin, 2000.
- Erlande-Brandenburg (Alain), *Le château d'Ecouen*, Musée national de la Renaissance, Albin Michel, 1988.
- Franck (Edmond), « La Légion d'honneur à Ecouen », *L'Illustration*, 17 juillet 1897.
- Poisson (Georges), « L'hôtel de Salm et le patrimoine immobilier de la Légion d'honneur », *La Légion d'honneur, deux siècles d'histoire*, Perrin, 2000.
- Renault (Jules), *La Légion d'honneur. Sa société d'entraide et son musée. Les anciens ordres de chevalerie*, Editions d'Art « Le Document », Paris, 1934.
- Roche-Bernard (Geneviève), « Ecouen. La maison d'éducation de la Légion d'Honneur », *Vivre en Val-d'Oise*, février 1995.
- Rogers (Rebecca), *Les demoiselles de la Légion d'honneur*, Plon, 1992.
- « Une correspondance inédite de Lacépède avec Madame du Bouzet », *La Cohorte*, revue de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur, n° 57, année 1978.